

Familles en transformation

Quand les modes de construction familiale se réinventent

*Jean-Paul Sanderson,
Michel Oris (éditeurs)*



Paris, 2018
ISBN 978-2-9521220-7-8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F • 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris
(éditeurs)

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris
Éditorial

Bilampoa Gnoumou-Thiombiano et Agnès Adjamagbo
Organisation et conditions de vie des ménages en milieu urbain ouest africain :
des situations masculines et féminines

Nicolas Belliot, Nicolas Rebière
Se pacser ou se marier pour acheter ?
Accession à la propriété et statut matrimonial en France

Nadine Lefaucueur
Modes de constitution et dynamiques
des configurations familiales à la Martinique

Joëlle Kabile
Conceptions de la famille et représentations de la paternité
chez des hommes martiniquais

Kamel Kateb, Guy Brunet
Les familles israélites d'Algérie au XIX^e siècle :
de l'indigénat à l'assimilation

Caroline Rusterholz
Entre tradition et émancipation,
analyse des comportements familiaux en Suisse (1955-1970)

Carole Beaugendre, Didier Breton, Stéphanie Condon
Faire couple aux Antilles : contre vents et marées ?

Valérie Delaunay, Agnès Adjamagbo, Norbert Kpadonou, Bénédicte Gastineau,
Emilien Kokou Vignikin, Bilampoa Gnoumou-Thiombiano, Soumaïla Ouedraogo
Monoparentalité en Afrique : une réalité complexe.
Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo

Arnaud Régnier-Loilier

Trajectoires conjugales des personnes
en relation amoureuse stable non cohabitante

Florent Domergue

Portrait de familles des immigrés et des descendants :
des disparités selon les origines

Franck Temporal, Carole Beaugendre, Claude-Valentin Marie

Les familles transnationales des immigrés
de Guyane : quelles réalités ?

Mohamed Khachani

La femme marocaine en migration : du regroupement familial
à l'émigration autonome et individuelle

Robin Cavagnoud

Vulnérabilités environnementales et stratégies migratoires des familles
dans les communautés rurales de la région de Puno (lac Titicaca, Pérou)

Reto Schumacher, Aurélien Moreau

La mobilité résidentielle des personnes âgées dans le canton de Vaud

Organisation et conditions de vie des ménages en milieu urbain Ouest africain : des situations masculines et féminines

GNOUMOU THIOMBIANO Bilampo^{*}
ADJAMAGBO Agnès^{**}

■ Résumé

Depuis les indépendances, avec l'urbanisation croissante et la scolarisation, notamment celle des femmes, les familles africaines ont connu des mutations profondes tant au niveau de leur structuration qu'au niveau de leur mode d'organisation. Le ménage, unité statistique d'observation opérationnelle utilisée pour l'étude de la famille, est aussi concerné par ces transformations. Cette étude vise à mieux cerner les configurations familiales des populations urbaines et à rendre compte de leur diversité en comparant la situation de Lomé (Togo) et celle de Ouagadougou (Burkina Faso). Plus spécifiquement, l'étude vise à examiner les configurations sociodémographiques des ménages selon le sexe du chef de ménage ; mesurer le phénomène des femmes chefs de ménage en milieu urbain ouest africain et analyser les conditions de vie des ménages urbains en comparant les ménages dirigés par une femme à ceux dont le chef est un homme. Les données de l'enquête « activités économiques, partage des ressources et prise en charge des dépenses au sein des ménages urbains (AEMU) » réalisée en 2012 sont exploitées pour les analyses. Les résultats montrent qu'une proportion élevée de ménages est dirigée par une femme à Lomé (26,6 %) et à Ouagadougou (23 %). On constate aussi que les femmes contribuent plus aux dépenses du ménage et que les hommes participent plus aux activités domestiques du ménage à Lomé qu'à Ouagadougou. Ces résultats pourraient être le signe de changements des rapports de genre et une remise en cause des normes sociales et de la division sexuelle des rôles au sein des sociétés africaines. Les ménages dirigés par une femme ont plus accès à l'électricité et à l'eau courante comme eau de boisson que ceux ayant un homme à leur tête. En revanche, ceux dirigés par un homme disposent de meilleures toilettes et ils possèdent plus de biens que ceux des femmes. Toutefois, à Lomé les ménages ont plus accès à l'électricité et à de meilleurs types d'aisance qu'à Ouagadougou. En revanche, les ménages propriétaires de leur logement sont plus nombreux et la promiscuité est plus faible à Ouagadougou qu'à Lomé.

Mots-clés : ménage, organisation, conditions de vie, genre, urbain, Ouagadougou, Lomé, Afrique de l'Ouest

^{*} Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), Université Ouaga I, Pr Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

^{**} LPED, Aix Marseille Université/IRD (France)

Introduction

Au cours des derniers siècles, avec l'urbanisation croissante, la scolarisation, les migrations masculines et féminines, les changements des comportements matrimoniaux et l'adoption de nouveaux modèles de consommation, les familles africaines ont connu des mutations profondes tant au niveau de leur structuration qu'au niveau de leur mode d'organisation. Les études démographiques sur la famille africaine révèlent ainsi une complexité et une diversité de structures et d'organisations familiales. Le ménage, unité statistique d'observation opérationnelle utilisée pour l'étude de la famille, n'est pas exempt de ces transformations. L'utilisation du ménage comme unité statistique dans les recensements de population et les enquêtes démographiques avait pour but initial d'éviter les doubles comptes et les omissions d'individus. Si les statisticiens et les chercheurs, notamment les démographes et les économistes, tendent parfois à confondre ménage et famille, il convient de remarquer que ces deux concepts ne traduisent pas la même réalité. En effet, le terme de famille désigne plus généralement les liens de sang et d'alliance entre les individus alors que le concept de ménage se réfère au logement et à l'unité de consommation de la famille (Bonvalet, 1997). Toutefois, le concept de ménage a permis de disposer d'une unité statistique pertinente de décision, car les données sur les ménages permettent de mieux connaître leur configuration et de concevoir ainsi des politiques économiques et de population appropriées. Mais le but ici n'est pas de discuter de la différence entre ces deux concepts, plusieurs travaux ont abordé cette question (Bonvalet, 1997 ; Bonvalet et Lelièvre, 1995 ; Durif, 1974). L'adéquation du concept de ménage à saisir la famille a fait l'objet de critiques dans les recherches sur l'Afrique subsaharienne (Randall *et al.*, 2015 ; Lacombe et Lamy, 1989 ; Sala-Diakanda, 1988).

Selon les recommandations des Nations Unies, le ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux (Nations Unies, 1969). À partir de cette définition standard, chaque opération de collecte de données adopte une définition spécifique du concept ménage (Randall *et al.*, 2015). On relève donc quelques différences d'une opération de collecte de données à une autre. En effet, il existe des différences entre les définitions du ménage adoptées lors des recensements généraux de population dans chaque pays et celle des enquêtes démographiques et de santé. Par exemple, lors du dernier recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso (2006), la définition du ménage utilisée est la suivante : « le ménage (ordinaire) est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci » (INSD, 2006 : 11-12). Dans cette définition, on peut distinguer plusieurs critères : la filiation ou l'alliance, la communauté de ressources, de logement, de consommation et de revenus, et la reconnaissance de l'autorité d'une personne comme chef de ménage. Ce sont des critères assez complexes qui recouvrent des réalités différentes selon le contexte local.

Conformément à la recommandation des Nations unies, le statut de « chef de ménage » est attribué à la personne qui est reconnue comme telle par les autres membres du ménage (Nations Unies, 1969). Habituellement, la notion de chef de ménage renvoie à un rôle d'autorité et de responsabilité au niveau économique. En général, le chef de ménage est la personne qui subvient principalement aux besoins du ménage, il assume les principaux pouvoirs et responsabilités au sein du ménage. Le chef de ménage

est généralement le pivot autour duquel se rassemblent les autres membres du ménage, ces derniers étant identifiés par leur lien de parenté avec le chef. Dans la pratique, lors des recensements et des enquêtes, ce sont les membres du ménage qui désignent la personne qu'ils reconnaissent comme le chef de ménage. Toutefois, traditionnellement, dans les pays africains, l'homme est considéré comme le chef de ménage. En raison du statut social de la femme, cette dernière ne peut habituellement pas jouer ce rôle de chef de ménage. Au Burkina Faso par exemple, selon le droit traditionnel, une femme ne peut être « chef de ménage » dans aucune ethnie (Ouédraogo, 1996). Même si le Code des Personnes et de la Famille (CPF) du Burkina Faso stipule que le mariage repose sur le principe d'égalité des droits et devoirs entre époux (Article 235), et que les époux assument ensemble la responsabilité morale et matérielle de leur ménage (Article 293) (Burkina Faso, 1990), dans la pratique c'est souvent l'homme qui est le chef de ménage. Par exemple, les femmes, dont les époux sont invalides et incapables d'assumer convenablement leurs responsabilités de chef de ménage, ne sont pas considérées comme responsables de leur ménage, même si dans la réalité elles assument ce rôle. Les femmes vivant seules et assumant la charge de leur ménage, comme les divorcées et les veuves, sont aussi souvent placées sous la responsabilité d'un homme qu'elles considèrent comme le chef de leur ménage. Parfois, il s'agit d'une responsabilité symbolique, car ces femmes ne reçoivent pas toujours du soutien économique de cet homme. Pour toutes ces raisons, les statistiques sur les femmes chefs de ménage ont longtemps été sous-estimées. Toutefois, depuis quelques décennies, ces statistiques sont produites, et on assiste à l'ascension de plus en plus fréquente de la femme au rang de chef de ménage en Afrique subsaharienne (Bisilliat, 1996). En effet, les statistiques récentes révèlent un accroissement du nombre de ménages ayant une femme à leur tête, phénomène qui semble étroitement lié aux processus de modernisation en cours dans les sociétés africaines.

En Afrique subsaharienne, le phénomène des femmes chefs de ménage a été constaté dans la littérature surtout à partir des années 1960. Mais c'est particulièrement dans les années 90 que la problématique des ménages dirigés par une femme a émergé dans les recherches avec la diversification de la collecte de données de population. Le travail le plus important sur la question est sans doute l'ouvrage collectif intitulé « *Femmes du Sud, chefs de famille* », publié aux éditions Karthala sous la direction de Jeanne Bisilliat (1996). Dans cet ouvrage, des chercheurs ont abordé les causes et les caractéristiques du phénomène : éclatement des ménages, affaiblissement des solidarités familiales et paupérisation des ménages. Selon ces auteurs, les familles dont une femme assume la responsabilité principale ont toujours existé en Afrique, plus particulièrement dans les cultures où les femmes ont droit d'hériter, de posséder de la terre et d'établir leur propre ménage. Au Cameroun par exemple, dans les régions du Centre et du Sud, et au sein du groupe ethnique Mafo des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, les femmes peuvent être chefs (Ngono, 1996). Toutefois, bien que le phénomène soit ancien, la reconnaissance statistique, juridique et politique des ménages ayant une femme à leur tête reste insuffisante comparativement à celle dont bénéficie les ménages dirigés par un homme (Bisilliat, 1996).

Les femmes chefs de ménage font face aux mêmes contraintes que la plupart des autres femmes (triple charge de travail : garde des enfants, entretien du foyer et activités productives), mais leur situation est encore plus pénible du fait de leur isolement et de l'absence du soutien d'un conjoint (Doumit El Khoury, 1996). Le phénomène des femmes chefs de ménage est plus marqué dans les villes, lieux privilégiés de la modernisation et des changements sociaux (Locoh, 1997). De nombreuses études sur les femmes chefs de ménage se sont développées dans les pays du sud, mais les études comparatives sont rares. Les travaux réalisés sur ce sujet portent surtout sur la propension à la pauvreté des femmes chefs de

ménage et les conséquences de cet état sur le bien-être des enfants (Wayack Pambè et Moussa, 2014 ; Mababou et Charbit, 2007 ; Kishor, 1997, Gage and al., 1996 ; Rondeau, 1996). En ce qui concerne le bien-être des enfants vivant dans les ménages dirigés par une femme, on peut citer en exemple les recherches menées sur le lien du sexe du chef de ménage avec la scolarisation des enfants d'une part et d'autre part avec la santé des enfants (Kobiané, 2006 ; Lloyd et Brandon, 1993 ; Lloyd et Blanc, 1996). Les recherches montrent que même si elles sont plus pauvres que les hommes, les femmes chefs de ménage investissent mieux pour leurs enfants que leurs homologues hommes.

Cependant, dans la plupart des enquêtes et les recensements, les données collectées se limitent souvent à la composition démographique du ménage et au lien de parenté avec le chef de ménage. Lors des enquêtes ménages, le questionnaire ménage est souvent utilisé dans le but d'identifier les individus éligibles pour l'enquête individuelle. Ces données ne fournissent pas d'information détaillée sur les ménages. Dans cet article, nous exploitons les données d'une enquête spécifiquement conçue pour cerner les configurations familiales et les conditions de vie des ménages urbains d'Afrique de l'Ouest en comparant les villes de Lomé (Togo) et Ouagadougou (Burkina Faso). Plus spécifiquement, l'étude vise à mesurer l'ampleur du phénomène des femmes chefs de ménage en milieu urbain Ouest africain ; examiner les configurations sociodémographiques des ménages ; analyser les conditions de vie des ménages urbains en comparant les ménages dirigés par une femme à ceux ayant un homme à leur tête. La comparaison des deux villes permettra d'appréhender les similitudes et les différences entre les villes côtières et les villes sahéliennes de l'Afrique de l'Ouest et de relever la diversité de situations dans cette région de l'Afrique.

Dans un premier temps, nous ferons une synthèse de la littérature sur la structure des ménages et sur les femmes chefs de ménage en Afrique subsaharienne. Ensuite, nous présenterons les données exploitées dans cette étude. Les résultats de l'analyse de la configuration et des conditions de vie des ménages seront ensuite présentés. Enfin, dans la partie discussion et conclusion nous tenterons d'apporter des éléments d'explication aux résultats obtenus en nous appuyant sur la littérature et sur notre connaissance du contexte de l'étude.

Structure et taille des ménages en Afrique subsaharienne

L'étude sur la structure et la taille des ménages a été relativement peu abordée dans les travaux démographiques sur la famille en Afrique. Ce sont surtout les anthropologues qui se sont intéressés à l'étude de la famille en Afrique (Locoh, 1988b). Mais depuis quelques années, les démographes accordent un intérêt croissant à cette problématique. Les travaux réalisés sur la question ont notamment contribué à une meilleure connaissance du concept de ménage dans le contexte africain, mais les études comparatives sont rares. Les données de recensement de population constituent la principale source d'informations sur la structure et la taille des ménages. La plupart des rapports d'analyse des résultats de recensement de population abordent cette thématique. Mais malheureusement, pour plusieurs raisons, dont notamment leur difficulté d'accès, les données de recensements ont été sous exploitées jusque-là par les chercheurs, et l'étude des ménages n'a pas été approfondie.

La taille et la structure des ménages ont été étudiées en lien avec les caractéristiques des chefs de ménage, telles que l'âge, le sexe et l'état matrimonial. Au Bénin, l'étude de Seidou Mama (2005) montre

que l'âge et le sexe du chef de ménage influence la taille du ménage. Comparativement aux femmes chefs de ménages, à tous les âges, les hommes ont une taille de ménage plus élevée. Ce sont aussi ces deniers qui accueillent les autres parents (frère, sœur, etc.) au sein de leur ménage. Les femmes chefs de ménage vivent dans la plupart des cas seules ou avec leurs enfants (Seidou Mama, 2005 ; Pilon, 1989). Après les décennies 1960-1970 où la taille des ménages avait une tendance à la hausse dans les pays d'Afrique subsaharienne (Locoh, 1988a), ces dernières décennies, les données montrent une diminution de cette taille, particulièrement en milieu urbain. Au Burkina Faso par exemple, selon les données de recensement, la taille moyenne des ménages est passée de 6,2 en 1975 à 5,9 en 2006.

À propos des femmes chefs de ménage

Le débat sur les femmes chefs de ménage a été entamé dans les années 70 surtout dans les pays anglo-saxons. Mais c'est dans les années 90 que la recherche sur les femmes chefs de ménage s'est développée, notamment avec l'émergence de l'approche genre. La recherche sur les femmes chefs de ménage se situe dans le cadre des études sur les inégalités entre hommes et femmes. Cet intérêt de la recherche sur les femmes chefs de ménage a contribué à l'émergence de la problématique dans les questions de développement. Dans les pays francophones, les démographes ont contribué aux débats sur les femmes chefs de ménage (Tichit, 2002).

À la différence de leurs homologues hommes qui vivent avec leurs conjointes, rarement une femme chef de ménage vit avec un conjoint (Seidou Mama, 2005). La condition pour qu'une femme soit reconnue comme chef de ménage est souvent qu'aucun homme adulte ne soit présent dans le ménage au moment de l'enquête. Certains événements de la vie des individus tels que les ruptures d'unions par divorce ou décès du conjoint et la polygamie sans co-résidence des époux peuvent permettre aux femmes d'accéder à ce statut. Toutefois, l'accès des femmes au statut de chef de ménage n'est pas souvent synonyme d'autonomie économique et/ou sociale (Adjamagbo et Antoine, 2009). À l'inverse, l'autonomie économique de la femme ne lui permet pas toujours d'accéder à ce statut. En effet, certaines femmes, bien que principales pourvoyeuses de revenu de leur ménage, ne se déclarent pas comme chef de ménage alors qu'elles assurent ce rôle de fait ; elles restent alors invisibles dans les statistiques. Dans de nombreuses sociétés africaines, les inégalités entre hommes et femmes demeurent très importantes. Dans ce contexte, le fait pour une femme d'être chef de ménage peut être perçu comme une menace potentielle à l'ordre social fondé sur la soumission des femmes aux hommes (Bisilliat, 1996). Dans tous les cas, dans le contexte africain, devenir chef de ménage résulte rarement d'un choix délibéré d'une femme.

Cependant, les femmes chefs de ménage regroupent des réalités sociales et économiques très diverses ; on note alors une hétérogénéité des ménages féminins. En ville, du fait de l'instruction des femmes, du mode de vie plus individualisé, et de l'opportunité qu'elles ont d'être économiquement autonomes, les femmes célibataires, les veuves et les divorcées sont souvent officiellement chefs de leur ménage (Wayack Pambè et Moussa, 2014). Ces cas sont moins fréquents en milieu rural, où le contrôle familial et social sur la femme est très marqué. Les femmes mariées à des polygames sans co-résidence avec leur conjoint sont considérées comme chefs de leur ménage lors de collecte des données, alors que dans la plupart des cas, le conjoint contribue aux charges du ménage, et c'est lui qui prend les décisions importantes du ménage. Dans ce cas, ce statut est attribué à la femme juste pour des besoins de collecte

des données. En l'absence du mari au moment de la collecte des données pour une longue durée (généralement 6 mois et plus), une femme mariée (monogame ou polygame) est aussi considérée comme chef de son ménage. Mais il s'agit d'un statut temporaire car la femme perd ce statut dès que le conjoint revient dans le ménage. Ces femmes chefs de ménage mariées représentent donc des situations très diverses. Aussi, être chef de ménage n'implique pas pour une femme qu'elle ait le pouvoir de décision et d'autorité sur les autres membres du ménage, et qu'elle soit la principale pourvoyeuse de ressources du ménage.

Plusieurs études se sont intéressées à la propension des ménages dirigés par une femme à être pauvres en Afrique subsaharienne (Wayack Pambè et Moussa, 2014 ; Dungumaro, 2008 ; Mababou et Charbit, 2007 ; Locoh et Ametepe, 2004). Il ressort de certaines études que les ménages dirigés par une femme sont pauvres et vulnérables comparativement à ceux ayant un homme à leur tête. Certains auteurs considèrent la croissance des femmes chefs de ménage comme un indicateur de paupérisation des femmes (Kishor, 1997). Le désavantage économique des femmes chefs de ménage est souligné aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour ces chercheurs, le fait, pour un ménage, d'avoir une femme à sa tête est source de pauvreté. Pour d'autres chercheurs, au contraire, c'est la pauvreté qui détermine l'accès des femmes au titre de chef de ménage (Pilon *et al.*, 1997). Mais une chose est certaine, tous les ménages dirigés par une femme ne sont pas pauvres, et tous les ménages pauvres n'ont pas une femme à leur tête. La relation de causalité entre le statut de femme chef de ménage et pauvreté est difficile à établir.

Comme souligné précédemment, en général, le chef de ménage est le principal pourvoyeur des ressources du ménage. Cependant, une femme chef de ménage parvient rarement à obtenir un revenu équivalent à celui d'un homme chef de ménage dans des conditions sociales équivalentes. Généralement moins éduquée qu'un homme, la femme chef de ménage exerce des activités moins rémunératrices que ce dernier. Elle a également un accès plus limité que lui aux ressources productives telles que la terre, le crédit, l'équipement, etc. (Doumit El Khoury, 1996). Dans les recherches sur les rapports de genre, certains chercheurs considèrent le taux de femmes chefs de ménage comme un indicateur d'autonomisation des femmes (Locoh, 1997, Bisilliat, 1996). D'autres chercheurs considèrent aussi l'accession des femmes au statut de chef de ménage comme une stratégie en vue d'une plus grande autonomie et d'une émancipation féminine (Pilon, 1996).

Données

Les données utilisées proviennent de l'enquête « activités économiques, partage des ressources et prise en charge des dépenses au sein des ménages urbains (AEMU) » réalisée en 2012 dans le cadre du projet de recherche « Famille, genre et activités en Afrique subsaharienne (FAGEAC) ». Le projet FAGEAC, financé par L'agence Nationale pour la Recherche (ANR) en France, a été mené dans le cadre d'une collaboration scientifique entre le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'université Aix-Marseille (France), l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso), le Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP) de l'université d'Abomey-Calavi (Benin) et l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo).

L'enquête AEMU, réalisée avec la même méthodologie à Ouagadougou et à Lomé, avait pour objectif de retracer les mobilités résidentielles, matrimoniales et économiques, ainsi que les principales étapes dans l'accès aux ressources économiques et l'implication des membres adultes dans les dépenses du ménage. Les données ont été collectées à l'aide de deux types de questionnaires : un questionnaire ménage administré au chef de ménage et un questionnaire individuel adressé aux hommes et aux femmes, membres résidents du ménage, âgés de 18 ans et plus. Des données ont été collectées auprès de 500 ménages dans chaque ville. Le questionnaire ménage a permis de collecter des données sur les caractéristiques des chefs de ménage, la taille et la composition des ménages, les biens possédés par les ménages, la participation des membres du ménage aux activités et à la prise en charge des dépenses du ménage. Ces données permettent ainsi d'examiner la configuration et les conditions de vie des ménages en milieu urbain.

La procédure d'échantillonnage de l'enquête AEMU s'inspire de celle des autres enquêtes ménages, notamment les enquêtes démographiques et de santé (EDS). La base de sondage est constituée par la liste des Zones de Dénombrement (ZD) de Ouagadougou et de Lomé constituée lors des derniers recensements de population réalisés au Burkina Faso (2006) et au Togo (2010). Le choix des ménages à enquêter s'est reposé sur un échantillonnage en grappes à deux degrés. Au premier degré, un échantillon de 25 ZD a été tiré dans chaque arrondissement de la ville selon la procédure « Probabilité Proportionnelle à la Taille ». Au deuxième degré, un nombre égal de ménages (20 ménages) a été tiré dans chacune des ZD sélectionnées. Le tirage des ménages a été fait en plusieurs étapes. Dans chaque ZD un dénombrement de tous les ménages a été effectué à l'aide d'un bordereau de dénombrement afin d'établir la liste des ménages. Ensuite, selon le nombre total de ménages, un pas de tirage a été calculé en divisant le nombre de ménages dénombrés dans chaque ZD par le nombre de ménages à enquêter (20 ménages) pour servir au tirage des ménages à enquêter.

Lors de l'enquête, le ménage a été défini comme « un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage et dont les ressources et les dépenses sont généralement communes. Elles habitent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession ». Le ménage a été considéré non seulement comme une unité au sein de laquelle se prennent les décisions d'allocation de travail, de consommation, de dépenses, etc., mais aussi comme un lieu d'échange de biens et de services. Seuls les ménages ordinaires ont été enquêtés, les ménages collectifs (cités universitaires, prison, etc.) n'ont pas été pris en compte dans l'enquête.

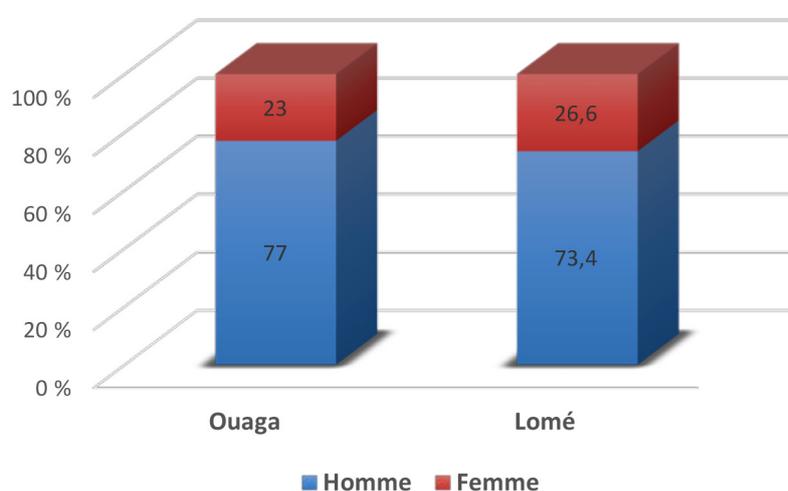
Une proportion non négligeable de femmes chefs de ménage en milieu urbain

Les données montrent que, même si la grande majorité des chefs de ménage sont des hommes (77 % à Ouagadougou et 73,4 % à Lomé), la proportion des femmes chefs de ménage est non négligeable dans les deux villes (figure 1). En effet, 23 % des ménages de Ouagadougou et 26,6 % de ceux de Lomé sont dirigés par une femme. Par rapport à Lomé, Ouagadougou a une proportion plus faible de ménages dirigés par une femme. Ce résultat pourrait exprimer des différences quant au statut de la femme et aux rapports de genre dans les deux villes.

On note toutefois une augmentation de la proportion des femmes chefs de ménage à Ouagadougou au cours des dernières années. En effet, au Burkina Faso, la proportion de femmes chefs de ménage

était de 15 % en milieu urbain selon le recensement de la population de 2006. Selon les données de l'enquête démographique et de santé (EDS) réalisée en 2010, 12,9 % des ménages étaient dirigés par une femme à Ouagadougou. Toutefois, il convient de souligner que les EDS sous-estiment la proportion des femmes chefs de ménage (Tichit, 2008), ce qui expliquerait cette baisse de la proportion des femmes chefs de ménage entre 2006 et 2010. Mais les résultats de l'analyse montrent une augmentation de la proportion des ménages ayant une femme à leur tête en 2012. Au Togo, selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat (2010), la proportion des femmes chefs de ménage était d'environ 29 % en milieu urbain. Ces proportions relativement élevées de femmes chefs de ménage pourraient être le reflet des changements sociaux en cours en milieu urbain africain.

Figure 1. Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage par ville



Situation socioéconomique des chefs de ménage

Les résultats montrent que dans les deux villes, 6 ménages sur 10 sont dirigés par une personne adulte de la tranche d'âge 25-49 ans (tableau 1). Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, la proportion de chefs de ménage âgés de 50 ans et plus est importante chez les femmes, et davantage à Lomé, où 42,9 % des femmes chefs de ménage sont de cette tranche d'âge, qu'à Ouagadougou (35,6 %). Les femmes chefs de ménage sont en moyenne plus âgées que leurs homologues hommes. On observe cependant une proportion non négligeable de ménages dirigés par une personne âgée de moins de 25 ans, et elle est davantage importante à Ouagadougou (8,2 %). Elle représente respectivement environ 9 % et 3 % des ménages dont le chef est un homme à Ouagadougou et à Lomé et 6 % des ménages dirigés par une femme dans les deux villes.

Traditionnellement, en Afrique subsaharienne le statut de chef de ménage est une valorisation du jeune adulte, surtout homme, qui traduit le passage d'une situation de dépendance à la responsabilité d'un ménage, et généralement ce statut s'acquiert après le mariage (Fassassi, 1997). Mais en ville, les jeunes célibataires aux études ou en formation et les travailleurs peuvent aussi acquérir ce statut. Les résultats montrent que la proportion des chefs de ménage célibataires est plus importante à

Ouagadougou (18,4 %) qu'à Lomé (9,6 %). Cette proportion est davantage élevée parmi les femmes chefs de ménage. À Ouagadougou plus de deux femmes chefs de ménage sur dix sont des célibataires. Ce résultat pourrait s'expliquer par plusieurs raisons. Le recul de l'âge au premier mariage et de l'accroissement de la fécondité pré-nuptiale en milieu urbain contraignent certaines filles à devenir autonomes et à prendre la responsabilité de leur ménage. Par exemple, à Ouagadougou de plus en plus de jeunes (hommes et filles) aux études ou en formation résident seuls, et ils sont donc considérés comme chef de leur ménage.

À Lomé et à Ouagadougou, plus de 6 chefs de ménage sur 10 sont dans des unions monogames (62 %). Les chefs de ménage polygames représentent respectivement 7 % et 9 % à Ouagadougou et à Lomé. Même si la proportion des hommes et des femmes en union polygame est importante dans les pays d'Afrique de l'Ouest, on note qu'elle est relativement faible dans ces deux villes. Comme on pouvait s'y attendre, la proportion des veuves est plus importante que les veufs :

Tableau 1. Répartition (en %) des ménages selon quelques caractéristiques socioéconomiques et le sexe du chef de ménage et par ville

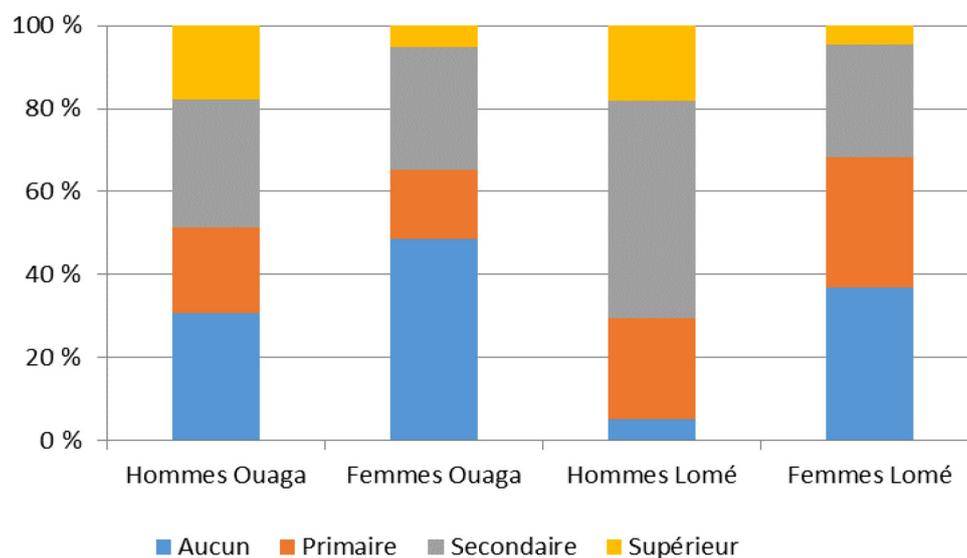
Caractéristique du Chef de Ménage	Sexe du Chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge						
moins de 25 ans	8,8	6,1	8,2	2,7	6,0	3,6
25-49 ans	66	58,3	64,2	67,1	51,1	62,8
50 et Plus	25,1	35,6	27,6	30,2	42,9	33,6
État matrimonial						
Célibataire	17,1	22,6	18,4	7,9	14,3	9,6
Marié monogame	74,8	18,3	61,8	77,7	18,8	62,0
Marié polygame	5,7	10,4	6,8	9,0	8,3	8,8
Veuf/veuve/	1,3	40,9	10,4	2,7	44,4	13,8
Divorcé/séparé	1	7,8	2,6	2,7	14,3	5,8
Revenu						
Non	15,6	34,8	20	7,1	14,3	9,0
Oui	84,4	65,2	80	92,9	85,7	91,0
Activité						
Travaille	78,2	50,4	71,8	74,7	69,2	73,2
Recherche un emploi	4,7	9,6	5,8	5,7	5,3	5,6
Ne travaille pas	11,4	38,3	17,6	17,2	22,6	18,6
En formation	5,7	1,7	4,8	2,5	3,0	2,6
Effectifs	385	115	500	367	133	500

respectivement 41 % et 44 % des femmes chefs de ménage à Ouagadougou et à Lomé. Dans le contexte africain, un homme reste rarement veuf longtemps, en cas de décès de sa conjointe, l'homme se remarie très rapidement afin de préserver son statut social. En revanche, en ville, les veuves ont plus de latitude de demeurer dans ce statut surtout lorsqu'elles peuvent prendre leur ménage en charge sur le plan économique.

Sur le plan de l'emploi, comparé aux hommes, les femmes chefs de ménage semblent désavantagées. Plus de 7 hommes chefs de ménage sur 10 travaillaient dans les deux villes au moment de l'enquête, tandis qu'une grande proportion (48 %) de leurs homologues femmes était sans emploi. Aussi 20 % des chefs de ménages à Ouagadougou et 9 % à Lomé ont déclaré n'avoir aucun revenu personnel. Cette situation concerne davantage les femmes chefs de ménage, surtout celles de Ouagadougou : 34,8 des femmes chefs de ménage, contre 14,3 % à Lomé. Ce résultat est conforme à ceux des recherches sur les inégalités d'accès à l'emploi entre hommes et femmes. Toutefois, on peut se demander comment ces femmes chefs de ménage arrivent à assumer les responsabilités économiques de leur ménage. Elles pourraient bénéficier du soutien de leurs enfants et/ou d'autres parents extérieurs au ménage. On pourrait aussi compter parmi elles des femmes mariées dont le conjoint était absent au moment de la collecte pour des raisons d'affectation ou d'émigration, mais il demeure le principal pourvoyeur des besoins du ménage.

Les chefs de ménage de Ouagadougou semblent moins instruits que ceux de Lomé. En effet, 34,8 % des chefs de ménage sont sans aucun niveau d'instruction à Ouagadougou, contre seulement 13,6 % à Lomé. Toutefois, les femmes sont nettement plus défavorisées que les hommes en matière d'instruction, respectivement 48,7 % et 36,8 % des femmes chefs de ménage sont sans aucun niveau d'instruction à Ouagadougou et Lomé. Les chefs de ménage masculins sont plus instruits à Lomé, où seulement 5 hommes sur 100 sont sans niveau d'instruction et ils sont nombreux à avoir atteint un niveau d'instruction secondaire. Dans les deux villes, les chefs de ménage masculins de niveau d'instruction supérieur représentent 18 % des chefs hommes, alors qu'environ 5 femmes chefs de ménage sur 100 ont atteint ce niveau instruction (figure 2).

Figure 2. Répartition des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage par ville



Taille moyenne et composition démographique des ménages

La taille moyenne des ménages est de 4,5 personnes à Ouagadougou et 4,9 personnes à Lomé. Au Burkina Faso, selon les données des recensements de population, la taille moyenne des ménages en milieu urbain est passée de 5,6 personnes en 1996 à 5 personnes en 2006. La taille des ménages n'a donc pas véritablement évolué en 6 ans (2006-2012). En revanche, au Togo, selon les données des enquêtes démographiques et de santé, la taille moyenne des ménages tendrait à diminuer ; elle est passée de 4,9 personnes en 1998 à 3,9 en 2013-2014. Quatre ménages sur 10 abritent moins de quatre personnes à Ouagadougou, alors qu'à Lomé moins de trois ménages sur 10 ont cette taille. À Lomé, quel que soit le sexe du chef de ménage, les ménages regroupant quatre à cinq personnes sont les plus nombreux. Comme observé dans d'autres recherches, les ménages dirigés par une femme sont de taille plus petite que ceux dirigés par un homme. Les ménages dont le chef est un homme ont tendance à être de taille plus élevée que ceux ayant une femme à leur tête. La différence est surtout perceptible à Lomé où les ménages dirigés par une femme regroupent en moyenne 4,5 personnes alors que la taille moyenne des ménages dirigés par un homme est de 5 personnes (tableau 2).

Tableau 2. Répartition (en %) des ménages selon leur taille et le sexe du chef de ménage par ville

Configuration des ménages	Sexe du chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taille moyenne	4,6	4,4	4,5	5,0	4,5	4,9
Nombre de personnes						
< 4 personnes	39,5	47	41,2	24,3	30,8	26
4 à 5 personnes	32	28,7	31,2	42,2	46,6	43,4
6 personnes et plus	28,6	24,4	27,6	33,5	22,6	30,6
Effectifs	385	115	500	367	133	500

Une typologie des ménages a été élaborée en fonction du statut matrimonial du chef, de la structure de la composante nucléaire du ménage et de la présence ou l'absence des individus de la catégorie « autres parents » du chef de ménage. Cinq types de ménages ont ainsi été distingués : ménage isolé (chef de ménage seul), ménage monoparental (chef de ménage seul sans la présence de conjoint et enfants), ménage monogame, ménage polygame et ménage non familial (chef de ménage et autres personnes apparentées ou non).

Le type de ménages monogames prédomine dans les deux villes : 56 % des ménages à Ouagadougou et 61 % à Lomé (tableau 3). Toutefois, ce type de ménage est plus fréquent parmi les ménages dirigés par un homme (72,5 % à Ouagadougou et 80 % à Lomé) que parmi ceux dirigés par une femme. Ce résultat est conforme à celui du statut matrimonial des chefs de ménage. Chez les femmes chefs de ménage, ce type de ménage est presque inexistant à Ouagadougou (0,9 %), mais il représente 6 % des ménages féminins à Lomé. Les ménages polygames, uniquement dirigés par un homme, sont plus fréquents à Ouagadougou (5,2 %) qu'à Lomé (1,9 %). Les ménages monoparentaux sont relativement nombreux :

17,6 % à Ouagadougou et 23,8 % à Lomé. Que ce soit à Ouagadougou ou à Lomé, ce dernier type de ménage concerne surtout ceux ayant une femme à leur tête. En effet, parmi les ménages ayant une femme à leur tête, près de 7 ménages sur 10 sont des ménages de type monoparental. Comme observé dans d'autres études, les résultats montrent que la monoparentalité est principalement féminine. Toutefois, on note une proportion non négligeable de ménages monoparentaux masculins à Lomé (7 %) et à Ouagadougou (3 %). Les résultats révèlent aussi une proportion importante de ménages de type non familial, soit 10 % des ménages à Ouagadougou et 9 % à Lomé. Ce type de ménage est davantage présent parmi les ménages dirigés par une femme : 23 % à Ouagadougou et 16,5 % à Lomé. Les ménages d'une seule personne sont aussi plus fréquents à Ouagadougou (12,2 %) qu'à Lomé (4,8 %).

Tableau 3. Répartition (en %) des ménages selon le type par sexe du chef de ménage et par ville

Catégorie de ménages	Sexe du Chef de Ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Homme	Femme	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ménage Isolé	12,7	10,4	12,2	3,5	8,3	4,8
Monoparental	3,1	66,1	17,6	7,4	69,2	23,8
Monogame	72,5	0,9	56	80,4	6	60,6
Polygame	5,2	–	4	1,9	–	1,4
Non familial	6,5	22,6	10,2	6,8	16,5	9,4
Effectifs	385	115	500	367	133	500

Conditions de logement des ménages urbains

Lors de l'enquête AEMU, des informations ont été saisies sur le confort du logement, notamment le type de toilette, la source d'approvisionnement en eau et certains biens d'équipement. Ces données permettent de décrire les conditions de vie des ménages urbains. La source d'approvisionnement en eau de boisson donne une indication sur la nature et la salubrité de l'eau consommée par les membres du ménage. Les données du tableau 4 montrent que moins de 7 ménages sur 10 ont accès à l'eau du robinet à Ouagadougou et à Lomé. Pourtant cette source d'eau assure une bonne qualité de l'eau consommée par le ménage et une meilleure santé des membres du ménage. Les autres ménages s'approvisionnent soit à une borne fontaine (cas plus fréquent à Ouagadougou), soit à un forage. À Lomé, un ménage sur 10 s'approvisionne à partir d'une autre source. Selon les données du recensement de 2010, cette catégorie "autres sources" d'approvisionnement en eau potable regroupe des sources d'eau de qualité très mauvaise comme les rivières, les marigots et les retenues d'eau. Il est surprenant que des ménages urbains puissent recourir à ces sources d'eau, très nuisibles à la santé des populations, pour l'eau de boisson. Les résultats obtenus à Ouagadougou sont identiques à ceux de l'enquête démographique et de santé réalisée en 2010 au Burkina Faso ; ceux de Lomé sont aussi conformes aux données du dernier recensement général de la population (RGPHT 2010). Les ménages dirigés par une femme semblent plus favorisés en matière d'approvisionnement en eau potable que ceux ayant un homme comme chef. Dans chaque ville, plus de 7 ménages féminins sur

10 s'approvisionnent en eau de boisson à partir d'un robinet, alors que moins de 7 ménages dirigés par un homme sur 10 ménages ont accès à cette source d'eau. En ce qui concerne le principal mode d'éclairage du ménage, les ménages ont plus accès à l'électricité à Lomé qu'à Ouagadougou. En effet, à Lomé plus de 9 ménages sur 10 ont accès à l'électricité, alors qu'à Ouagadougou ce sont moins de 7 ménages sur 10 qui y ont accès. À Ouagadougou, les résultats montrent que plus de 3 ménages sur 10 utilisent un autre type d'éclairage que l'électricité. Comme pour l'eau de boisson, les ménages féminins ont plus accès à l'électricité que ceux des hommes.

Si on considère le type d'aisance des ménages, on remarque que les ménages de Lomé sont privilégiés par rapport à ceux de Ouagadougou. En effet, les toilettes avec chasse eau et les fosses ventilées sont très répandues à Lomé où 44,6 % des ménages disposent d'une toilette avec chasse eau et 32,8 % utilisent une fosse ventilée. Ces deux types de toilettes favorisent une bonne hygiène et une bonne santé des populations. En revanche, à Ouagadougou les fosses non ventilées sont les plus répandues ; ce sont près de 8 ménages sur 10 qui utilisent ce type de toilette nuisible à la santé des populations. Mais contrairement à la source d'eau de boisson et au type d'éclairage, les ménages dirigés par un homme sont plus favorisés que ceux ayant une femme comme chef aussi bien à Ouagadougou qu'à Lomé. Ces résultats pourraient s'expliquer par le coût de ces différentes commodités. Si pour l'électricité et le robinet, le paiement se fait par facture mensuelle, la construction des toilettes modernes nécessite un investissement important dont les femmes chefs de ménage ne disposent pas souvent.

Tableau 4. Répartition (en %) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau, le type d'éclairage et le type de toilette par sexe du chef de ménage et par ville

Source approvisionnement	Sexe du Chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Approvisionnement en eau						
Robinet	65,7	73,9	67,6	64,9	71,4	66,6
Borne fontaine	27,8	19,1	25,8	12,8	9,0	11,8
Forage	4,9	6,1	5,2	11,4	10,5	11,2
Autres sources	1,6	0,9	1,4	10,9	9,0	10,4
Principal mode d'éclairage						
Électricité	67,8	70,4	68,4	95,4	83,5	92,2
Lampe à pétrole	3,9	3,5	3,8	3,0	13,5	5,8
Autres sources	28,3	26,1	27,8	1,6	3,0	2,0
Type de toilette						
Chasse d'eau	9,4	10,4	9,6	45	43,6	44,6
Fosse ventilée	22,3	13	20,2	34,1	29,3	32,8
Fosse non ventilée	74,8	80,9	76,2	21,5	21,8	21,6
Autres types de toilettes	2,1	5,2	2,8	3,8	7,5	4,8
Effectifs	385	115	500	367	133	500

La promiscuité, le type de logement et le statut du logement permettent aussi de saisir les conditions de vie des ménages. Les résultats obtenus montrent que la promiscuité est plus importante à Lomé, où il y a en moyenne 3 personnes par pièce, qu'à Ouagadougou où la moyenne est de 2 personnes par pièce (tableau 5). Les ménages où plus de trois personnes partagent une pièce sont plus nombreux à Lomé qu'à Ouagadougou. Dans les deux villes, l'habitation est essentiellement constituée de maisons isolées et en bande, signe du type d'habitat étalé qui caractérise les villes africaines. Les maisons en bande sont davantage répandues à Lomé où elles concernent 73 % des ménages. Les villas et les immeubles sont faiblement représentés. Cependant, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement : 57 % des ménages à Ouagadougou et 51 % à Lomé. À Ouagadougou il y a presque autant de propriétaires parmi les ménages dirigés par un homme que ceux ayant une femme à leur tête. En revanche, à Lomé les ménages féminins sont plus propriétaires de leur logement que les hommes. Les ménages en location représentent 36 % des ménages à Ouagadougou et 48 % à Lomé.

La forte proportion des ménages propriétaires de leur logement révèle un fort attachement à ce statut dans le contexte de l'étude où chaque chef de ménage souhaite être propriétaire de son logement. "Vivre chez soi" est un statut très valorisant que chaque personne adulte, surtout les hommes, désire avoir. À Ouagadougou, l'une des stratégies résidentielles consiste à s'installer dans un quartier non

Tableau 5. Répartition (%) des ménages selon les caractéristiques du logement, par sexe du chef de ménage et par ville

Caractéristiques logement	Sexe du chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Promiscuité						
1-3 personnes	94,8	93	94,4	65,4	79,7	69,2
4-5 personnes	4,4	6,1	4,8	27	15	23,8
6 personnes &+	0,8	0,9	0,8	7,6	5,3	7
Nombre moyen de personnes par pièce	0,8	2,9	1,9	2,9	2,4	2,8
Type de construction/ logement						
Villa	9,1	7,8	8,8	13,1	12,8	13
Immeuble	0,5	0	0,4	1,9	0,8	1,6
Maison isolée	38,2	29,6	36,2	10,6	15,8	12
Maison en Bande	50,1	59,1	52,2	74,4	70,7	73,4
Autres	2,1	3,5	2,4	–	–	–
Statut du logement						
Propriétaire	56,6	58,2	57	47,1	60,2	50,6
Locataire	36,1	34,8	35,8	51,2	38,3	47,8
Autres hébergé	7,3	7	7,2	1,6	1,5	1,6
Effectif	385	115	500	367	133	500

viabilisé, communément appelé « non loti », dans l'espoir d'être attributaire d'une parcelle au moment du lotissement. La législation burkinabè favorise aussi l'accès à la propriété terrienne en milieu urbain. Plusieurs programmes d'aménagement urbains ont d'ailleurs été développés et mis en œuvre au cours des dernières décennies afin de favoriser l'accès des ménages urbains au logement personnel. On peut citer, entre autres, les programmes de construction et d'attribution de logements aux travailleurs sous forme de location-vente par l'état et des structures privées.

Les biens les plus possédés par les ménages urbains sont ceux de première utilité tels que le téléphone mobile, la radio et le téléviseur (tableau 6). La moto est aussi beaucoup possédée par les ménages de Ouagadougou. En revanche, les biens d'un coût relativement élevé tels que le réfrigérateur, le congélateur et la voiture sont possédés par une faible proportion de ménages. Toutefois, à l'exception du réfrigérateur, les ménages dirigés par une femme possèdent moins de biens que ceux dirigés par un homme. Pour le cas du réfrigérateur, outre son utilité pour le ménage, beaucoup de femmes l'utilisent pour faire du commerce, ce qui expliquerait leur forte propension à en posséder.

Tableau 6. Proportion des ménages par biens possédés selon sexe du chef de ménage par ville

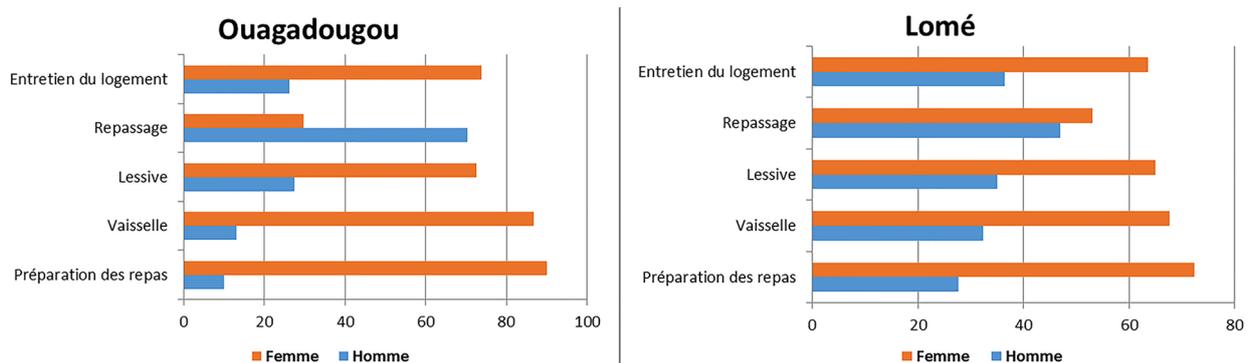
Biens possédés par les ménages	Sexe du chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Radio	77,1	68,7	75,2	86,7	66,2	81,2
Téléviseur	65,7	56,5	63,6	83,1	58,7	76,6
Réfrigérateur	23,1	27,8	24,2	24,3	22,6	23,8
Congélateur	6,5	4,4	6,0	12,3	13,5	12,6
Robot culinaire	2,6	0,0	2,0	7,6	6,8	7,4
Moto	80,5	57,4	75,2	46,3	15,0	38,0
Voiture	10,7	6,1	9,6	14,7	7,5	12,8
Téléphone mobile	95,6	86,1	93,4	93,5	82,7	90,6
Ordinateur	15,1	10,4	14,0	19,9	7,5	16,6
Climatiseur	4,7	1,7	4,0	6,0	3,0	5,2
Gazinière/ Cuisinière	56,4	40,9	52,8	28,1	24,8	27,2

Participation aux activités et aux dépenses du ménage selon le sexe

La figure 3 présente la répartition des membres du ménage qui participent habituellement aux activités du ménage selon le sexe. Les résultats montrent sans surprise que ce sont majoritairement les femmes qui assurent les activités domestiques du ménage. À l'exception du cas du repassage des vêtements des membres du ménage, où la participation des hommes est plus importante que celle des femmes à Ouagadougou, toutes les autres activités domestiques sont principalement assurées par les femmes. Selon la division sexuelle du travail, en Afrique, ce rôle est généralement dévolu aux femmes. Ces

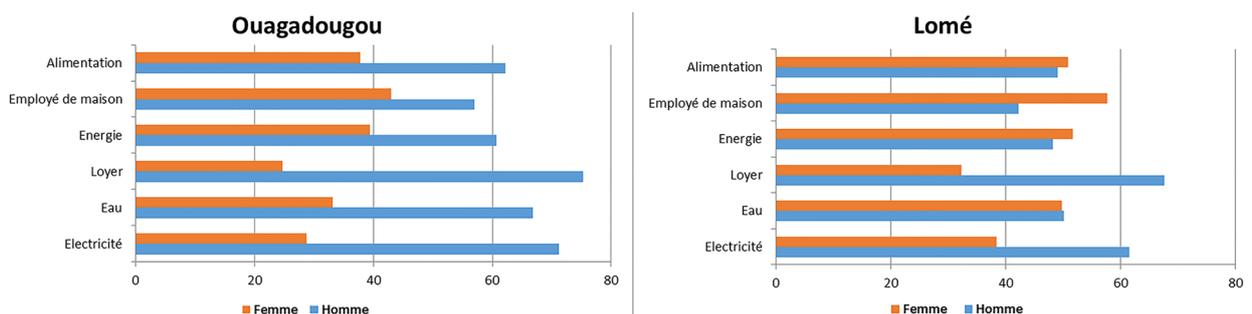
résultats montrent que, même si la ville est le lieu privilégié des changements de modes de vie et des rapports de genre en Afrique, c'est toujours aux femmes que revient ce rôle. Cependant, en comparant les deux villes, on constate que les hommes participent plus aux activités domestiques du ménage à Lomé qu'à Ouagadougou. Ce résultat pourrait traduire des différences dans les rapports de genre entre les deux villes.

Figure 3. Répartition des membres du ménage qui participent habituellement aux activités du ménage par sexe et par ville



Ce sont les chefs de ménage, leurs conjoint(e)s et leurs enfants qui assurent principalement les tâches domestiques au sein des ménages. Dans environ 20 % des ménages, ces tâches sont assurées par d'autres parents du chef de ménage ; et dans 6 ménages sur 100 ce sont des personnes sans liens de parenté avec le chef de ménage qui assurent ces activités. On pourrait compter des employés domestiques et des aides-familiales parmi ces deux dernières catégories de personnes. Ces données montrent que, si les recherches ont souvent souligné la tendance des ménages urbains à employer des domestiques pour s'occuper des tâches domestiques (Kouton, Affo et Amadou Sanni, 2009), de nos jours leur contribution semble faible dans les deux villes. Environ 26 % des ménages ont éventuellement recours au personnel domestique. Ce résultat pourrait aussi être lié à la crise de ce personnel dans les villes d'Afrique de l'ouest ces dernières années. Avec la scolarisation croissante des filles, et l'effet de l'orpaillage, l'offre en personnel domestique s'est considérablement réduite dans les villes, obligeant les ménages à développer d'autres stratégies pour assurer les activités domestiques.

Figure 4. Répartition des membres du ménage qui contribuent habituellement aux dépenses courantes du ménage par sexe et par ville



La figure 4 présente la répartition des membres du ménage qui contribuent habituellement aux dépenses courantes du ménage selon le sexe du chef de ménage. On constate des différences entre les deux villes. À Ouagadougou ce sont les hommes qui contribuent plus aux dépenses courantes du ménage telles que le loyer, les dépenses pour l'alimentation, l'eau, l'électricité et l'énergie. En revanche à Lomé, les femmes contribuent autant que les hommes pour les dépenses récurrentes, notamment en ce qui concerne l'alimentation, l'eau et l'énergie. Pour le cas des employés de maison, à Ouagadougou ce sont les hommes qui prennent plus ces dépenses en charge, alors qu'à Lomé ce sont plutôt les femmes qui contribuent plus à cette dépense.

Auto-perception des ménages de leur niveau de vie

En l'absence de données fiables sur le revenu des ménages, l'enquête AEMU, a demandé aux chefs de ménage de classer leur ménage selon leur auto-perception de leur niveau de vie en fonction des catégories suivantes : très pauvre, pauvre, ménage aux ressources suffisantes, riche et très riche. Les résultats montrent que, sans distinction de sexe, la majorité des chefs de ménages urbains considèrent que leur ménage est pauvre (environ 5 ménages sur 10 dans chaque ville) ou qu'il a des ressources justes suffisantes pour couvrir ses besoins (un peu plus de 4 ménages sur 10 dans chaque ville) (tableau 7). Très peu de chefs de ménage classent leur ménage parmi les riches (1,4 à Ouagadougou et 2,4 à Lomé) ; aucun ménage ne se considère comme très riche. Ce résultat est confirmé par l'échelle de mesure de l'auto-perception du chef de ménage du niveau de vie de son ménage. Sur une échelle de niveau de vie construite de 01 à 10 (10 désignant les ménages les plus riches et 01 les ménages les plus pauvres de chaque ville), la majorité des chefs de ménages ont classé leur ménage entre 02 et 06, correspondant aux catégories pauvre et ressources suffisantes. Même si ces résultats pourraient être liés à la modestie des chefs de ménage, ils traduisent dans une certaine mesure le niveau la perception des ménages de leur niveau de vie.

Tableau 7. Auto-perception des ménages de leur niveau de vie

Niveau de vie des ménages	Sexe du Chef de ménage					
	Ouagadougou			Lomé		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-perception des ménages						
Très pauvres	8,3	11,3	9	7,1	13,5	8,8
Pauvres	46,8	49,6	47,4	45,2	46,6	45,6
Ressources suffisantes	43,9	36,5	42,2	45,2	37,6	43,2
Riches	1,0	2,6	1,4	2,4	2,3	2,4
Effectif	385	115	500	367	133	500

Discussion et conclusion

Les résultats de l'étude apportent des éléments sur les configurations des ménages en milieu urbain ouest africain, sur le phénomène des femmes chefs de ménage et sur les conditions de vie des ménages urbains en fonction du sexe du chef de ménage. On note que la proportion de ménages ayant une femme à leur tête est relativement élevée dans ces deux villes, et davantage à Lomé qu'à Ouagadougou. Cependant, même si ces ménages traduisent des réalités très diverses, les ménages de type monoparental sont plus nombreux parmi les ménages ayant une femme à leur tête. Plusieurs raisons pourraient expliquer la plus grande proportion de femmes chefs de ménage à Lomé, fait déjà relevé dans les recherches antérieures. En effet, à Lomé les ménages dirigés par une femme sont plus propriétaires de leur logement que ceux dirigés par un homme. Ces femmes chefs de ménage propriétaires de leur logement pourraient alors choisir de résider dans leur propre logement après le mariage. Par ailleurs, selon les données des entretiens qualitatifs réalisés dans le cadre du projet FAGEAC, dans cette ville certaines femmes bien que mariées résident toujours chez leurs parents dans une résidence différente de celle de leur mari. Pour l'instant, de tels arrangements résidentiels ne sont pas tolérés par la société burkinabè. Il n'est pas concevable qu'une femme burkinabè réside dans sa famille d'origine après son mariage. Le mariage s'accompagne presque toujours d'un changement de résidence pour la femme qui rejoint le domicile de son mari. C'est l'un des marqueurs importants de l'entrée en union des femmes au Burkina Faso.

Finalement, comme le souligne Pilon (1996), la forte proportion de ménages dirigés par une femme, un statut traditionnellement réservé aux hommes, pourrait être la manifestation d'une remise en cause des normes traditionnelles préétablies, notamment par les jeunes générations de femmes, et un signe de l'autonomisation et de l'émancipation de la femme en milieu urbain. Les célibataires constituent aussi une proportion importante de chefs de ménage, et elle est plus élevée à Ouagadougou où plus de 2 femmes chefs de ménage sur 10 sont des célibataires qu'à Lomé (9,6 %). Traditionnellement, il n'est pas admis qu'un célibataire, surtout une femme, soit chef de ménage. Mais, en ville avec le mode de vie individualisé, les célibataires qui sont économiquement autonomes se retrouvent chefs de leur ménage. Ces résultats pourraient indiquer des changements dans le mode d'organisation des sociétés urbaines en Afrique. Ils pourraient aussi traduire un changement du statut de la femme et des rapports de genre en milieu urbain. Toutefois, des investigations plus approfondies, notamment à partir de données d'entretiens qualitatifs, sont nécessaires pour mieux comprendre les circonstances et le contexte du statut de chef de ménage et leurs effets pour une femme.

Par ailleurs, les femmes chefs de ménage ont une faible dotation en capital humain. Elles sont moins instruites que leurs homologues hommes, et les écarts sont très importants à partir du secondaire. Elles ont aussi une faible intégration sur le marché du travail, comparativement aux hommes. Le manque ou le faible niveau d'instruction des femmes les confinent généralement dans des secteurs d'activités peu productifs et peu rémunérés. Des efforts sont nécessaires pour réduire les inégalités de genre en matière d'emploi. C'est dans ce sens que les objectifs du développement durable visent à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur le même pied d'égalité (objectif 4), et à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes et les filles (objectif 5).

En examinant les conditions de logement des ménages, on se rend compte que les ménages dirigés par une femme ont plus accès à une source d'eau potable et à l'électricité que ceux des hommes. Ce résultat

pourrait s'expliquer par le fait que la gestion des ressources est plus rigoureuse et plus appropriée dans ces ménages (Pilon, 1996) et aussi parce que les femmes chefs de ménage ont une bonne mobilisation de leurs réseaux sociaux. Au Sénégal par exemple, Mababou et Charbit (2007) rapportent que les ménages dirigés par une femme sont moins exposés à la pauvreté monétaire que ceux dirigés par les hommes. Ils expliquent ce résultat par la mobilisation des réseaux sociaux qui permet aux femmes chefs de ménage de compenser les autres facteurs de vulnérabilité. En revanche, les ménages dirigés par une femme possèdent moins de biens que ceux des hommes, ce qui pourraient indiquer la vulnérabilité de ces ménages.

Quant à la participation des membres du ménage aux activités domestiques, les résultats montrent que même si ce sont majoritairement les femmes qui assurent l'accomplissement de ces tâches, à Lomé, les hommes y contribuent également. Ce résultat pourrait traduire une plus grande amélioration des rapports de genre à Lomé qu'à Ouagadougou. En effet, les crises économiques et les réformes successives qui ont déstructuré le secteur de l'emploi dans les pays africains, pourrait avoir conduit les ménages urbains à développer de nouvelles stratégies de survie en remettant en cause, entre autres, les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes au sein de la société. Des formes nouvelles de collaboration entre hommes et femmes se mettent en place en milieu urbain de l'Afrique subsaharienne (Locoh, 1996). Cependant, ces changements semblent plus importants à Lomé qu'à Ouagadougou. Par exemple, les données montrent que les femmes de Lomé contribuent plus aux dépenses du ménage que celles de Ouagadougou où c'est l'homme qui assure la majorité des dépenses du ménage. Ces résultats suggèrent qu'il y a une meilleure situation des rapports de genre à Lomé qu'à Ouagadougou.

Références bibliographiques

- Adjamagbo A., Antoine P. 2009. Être femme autonome dans une capitale Africaine : les cas de Dakar et Lomé, in J. Vallin (dir.) *Du genre et de l'Afrique, ouvrage en hommage à Thérèse Locoh*, Paris, Éditions de l'INED, p. 305-318.
- Bisilliat J. (dir.). 1996. *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, 408 p.
- Bonvalet C. 1997. Sociologie de la famille, sociologie du logement : un lien à redéfinir, in *Sociétés contemporaines*, n° 25, p. 25-44. doi : 10.3406/socco.1997.1433.
- Bonvalet C., Lelièvre É. 1995. Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial, *Sociologie et sociétés*, 27, 2 : 177-190.
- Burkina Faso. 1990. *Code des personnes et de la famille*, Ouagadougou, 224 p.
- Doumit El Khoury A. 1996. Les femmes chefs de famille : état de la recherche : réflexions méthodologiques in Bisilliat J. (dir.) : *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, p. 13-47.
- Dungumaro E. W. 2008. Gender Differentials in Household Structure and Socioeconomic Characteristics in South Africa, *Journal of Comparative Family Studies*, 39, 4: 429-451.
- Durif P. 1974. Ménages et familles dans les recensements, in *Économie et statistique*, n° 60, octobre, p. 62-70.
- Fassassi R. 1997. Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte d'Ivoire, in *Ménages et famille en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*. p. 223-236, Paris : CePeD.

- Gage A., Sommerfelt J. A. E., Piani A. L. 1996. *Household Structure, Socioeconomic Level, and Child Health in Sub-Saharan Africa*, Macro International Inc, Calverton, Maryland USA, 59 p.
- Institut National de la Statistique et de la démographie. 2006. *Quatrième recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH-2006) : manuel de l'agent recenseur*, Ouagadougou, 46 p.
- Kishor S. 1997. *Examining women's status using core demographic and health surveys data*, séminaire « femmes et famille 7, CIRED, Paris, 1997, 22 p.
- Kobiané J. F. 2006. *Ménage et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, collection « Monographies de l'institut de Démographie de l'UCL », Louvain-la-Neuve, Academia-Bruyant, 306 p.
- Kouton E., Amadou Sanni M., Affo A. 2009. Les employés domestiques à Cotonou : profils et défis sociodémographiques, in M. Amadou Sanni, P. Klissou, R. Marcoux, et D. Tabutin (dir.) *Villes du Sud : Dynamiques, Diversités, Enjeux Démographiques et Sociaux*, p. 141-161.
- Lacombe B., Lamy M. J. 1989. Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25, 3 : 407-414.
- Lloyd B. C., Blanc A. K. 1996. Children's schooling in Sub-Saharan Africa: The role of fathers, mothers and others, *Population and Development Review*, 22 (2): 265-98.
- Lloyd C. B., Brandon A. J. 1993. Women's role in maintaining households: family welfare and sexual inequality in Ghana, *Population studies*, 47, p. 115-131.
- Locoh T. 1988a. L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages, in *Congrès Africain de Population, Dakar, 1988*, vol. 2, p. 5.2.17-41. Liège, UIESP, 1038 p.
- Locoh T. 1988b. Structures familiales et changement sociaux, in D. Tabutin (ed.), *Population et société en Afrique au sud du Sahara*, l'Harmattan, Paris, p. 441-478.
- Locoh T. 1997. Structures familiales : l'apport de la démographie, in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménage et famille en Afrique, Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études du Ceped n° 15, p. 11-29.
- Locoh T. 1996. Changements des rôles masculins et féminins dans la crise / la révolution silencieuse, in J. Vallin et J. Coussy (éds), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, EHESS.
- Locoh T., Ametepe F. 2004. Genre et paupérisation à Lomé, l'exemple du logement, *African Population Studies*, 19, 2 : 59-80.
- Mababou K., Charbit Y. 2007. Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage, *Revue européenne des migrations internationales*, 23, 3 : 51-65.
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales. 1969. *Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970*, deuxième édition, Études statistiques, Série M.n_44 New-York, 97 p.
- Ngono J. A. 1996. Statut juridique et rôle économique de la femme chef de famille au Cameroun, in Bisilliat J. (dir.) : *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, p. 315-322.
- Ouédraogo J. 1996. Les femmes chefs de ménage en zone rurale du Burkina Faso, in Bisilliat J. (dir.) : *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, p. 99-107.
- Pilon M. 1996. Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances, in Bisilliat J. (dir.) : *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, p. 235-256.
- Pilon M. 1989. Enquête socio-démographique chez les moba-Gurma (Nord Togo), vol. 2 Caractéristiques et évolution des ménages, ORSTOM, Lomé, 125 p.

- Pilon M., M. Seidou Mama et C. Tichit. 1997. « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », in Pilon M., T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménage et famille en Afrique, Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études du Ceped n° 15, p 167-191.
- Randall S. E. Coast, Antoine P., Compaoré N., Dial F. B., Fanghanel A., Gning S. Ba, Gnomou Thiombiano B., Golaz V., Ojiambo Wandera S. 2015. UN Census « Households » and Local Interpretations in Africa Since Independence, *SAGE Open* April-June 2015: 1-18.
- Rondeau C. 1996. Femmes chefs de famille à Bamako, in Bisilliat J. (dir.) *Femmes du Sud, chefs de famille*. Éditions Karthala, Paris, p. 151-170.
- Sala-Diakanda D., Mpembele D. 1988. Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse, in *Congrès Africain de Population, Dakar 1988*, vol. 2, p. 5.2.1-5.2.16. Liège, UIESP, p. 1038.
- Seidou Mama M. 2005. *Les femmes chefs de ménage au Bénin. Une analyse exploratoire de la composition des ménages à partir des données individuelles d'un recensement*, UCL, Presses Universitaires de Louvain, 176 p.
- Tichit C. 2002. *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, 441 p.
- Tichit C. 2008. *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé*. Paris: Ceped.
- Wayack-Pambè M., Moussa S. 2014. Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : entre déterminisme et spécificités, *Cahiers québécois de démographie* 43 (2) : 315-343.